

**Territorialisation de la planification écologique
Conférence des parties Allier du 19 janvier 2024**

Compte-rendu des échanges

1) Propos introductifs

Madame le préfet de l'Allier :

Madame le préfet remercie les nombreux participants pour leur présence qui montre l'intérêt pour les enjeux de la transition écologique, traités dans le cadre de la COP.

La présente COP a vocation à constituer une concertation territoriale sur la planification écologique, qui vise à apporter des réponses au dérèglement climatique et à décliner localement les décisions qui ont été prises lors de la COP21 en 2015. Depuis 2015, la France et ses partenaires européens se sont engagées dans une politique volontariste avec des engagements ambitieux. Même si la France représente moins de 1 % des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES), nos efforts sont importants, car ils s'inscrivent dans un cadre européen.

Pour amplifier cette transition, le Président de la République a lancé, le 25 septembre 2023, une vaste démarche de planification écologique qui fixe un cadre national, qu'il importe de décliner. C'est dans cet objectif, que s'est tenue la COP régionale du 21 décembre 2023, en présence du Ministre de la Transition Écologique, Christophe Béchu, et du Président du Conseil régional, Laurent Wauquiez. Il nous appartient désormais de décliner ces enjeux au niveau du département dans l'Allier et d'en tirer les conséquences : nous sommes tous concernés, quelle que soit notre activité. Notre territoire est confronté à de nombreux défis.

L'objectif de cette réunion est de partager les enjeux, objectifs à atteindre mais aussi de montrer, au travers d'exemples, quels sont les talents qui ont déjà permis d'atteindre des résultats significatifs.

Des temps d'échanges sont enfin prévus et permettront à chacun d'apporter sa contribution.

Yannick Lucot, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes :

La Région et les acteurs locaux sont déjà engagés dans le chemin de la transition écologique et de l'action. Cependant, il faut accélérer. Par exemple, au sujet de la réduction des émissions de GES, il convient de multiplier par deux le rythme sur les 30 prochaines années par rapport aux 30 dernières, si nous voulons aller vers la neutralité carbone. Pour la réussite de la transition

écologique, il est important de prendre en compte les spécificités locales et travailler main dans la main avec les acteurs (collectivités territoriales, entreprises, société civile).

Pour faire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), la première région durable de France, la vision du Président du Conseil régional se situe à plusieurs niveaux. Il s'agit d'une philosophie consistant à travailler avec les acteurs privés, et d'un principe qui repose sur des projets et non des interdictions, des réalisations plutôt que des normes.

Du point de vue de la méthode, il s'agit de faire confiance aux territoires, tout en respectant l'objectif d'une écologie pragmatique et non punitive. La transition écologique doit s'inscrire dans une vision de patriotisme environnemental. Pour cela, le Président du Conseil régional mise sur trois piliers :

- la reconquête de l'indépendance énergétique : AURA est la première région française productrice d'énergie décarbonée, la Région a pour objectif de devenir le premier territoire hydrogène de France (219 M€ consacrés à la filière) ;
- la renaissance industrielle : AURA est la première région industrielle de France, pour renforcer cette position et réduire le poids des émissions importées, la Région a la volonté de mettre en œuvre un projet de relocalisation industrielle (1,2 Mrd€ sur 6 ans) ;
- la garantie de notre souveraineté alimentaire avec le premier budget agricole de France : l'objectif est de protéger les agriculteurs, développer les filières, assurer le renouvellement des générations, protéger un modèle familial et assurer la qualité de la production.

Claude Riboulet, président du Conseil départemental

L'Allier Bourbonnais, ainsi que l'ensemble de ses acteurs, n'a pas attendu cette déclinaison des COP pour s'engager. Chacun participe, dans ses champs de compétences, à l'amélioration globale du « développement durable » (prise en compte du triptyque social, environnement, économie qui convergent vers le développement durable).

La démarche « Allier 2021 : imaginons demain » initiée au début des années 2000 allait déjà dans ce sens, et était une préfiguration de l'Agenda 21 qui a fait l'objet d'une délibération en 2003.

Le président du Conseil départemental fait un tour d'horizon des principales actions engagées :

- Le Conseil départemental a pris la délégation des aides à la pierre, ce qui a permis, dès 2006, d'intervenir sur la rénovation énergétique et l'amélioration de l'habitat dans l'Allier, qu'il s'agisse du parc public locatif social ou du parc privé (propriétaires occupants ou bailleurs). Le Conseil départemental possède déjà un recul important sur les techniques d'amélioration de l'habitat (isolation, chauffage).
- 1 M€ par an de subventions sont attribués par le Conseil départemental au Syndicat départemental de l'énergie (SDE03) pour développer la sobriété énergétique et les EnR. Le SDE03 est le bras armé des politiques de transition écologique et énergétique du Conseil départemental. Il participe à la manière de construire le mix énergies renouvelables du département, assure l'ingénierie en matière de réseaux de chaleur et d'optimisation des productions de chaleur dans les tissus urbains comme ruraux, accompagne les communes, par exemple en matière d'installation de panneaux photovoltaïques, assure la transformation du parc départemental d'éclairage public (dispositifs LED). Le SDE03 balaie ainsi tous les champs de la transition énergétique, du développement des ENR et de l'optimisation énergétique.
- Au moment des remembrements, le Conseil départemental déclenchait déjà des missions sur la préservation des haies (marqueur d'identité territoriale bourbonnais) en partenariat avec la Chambre d'agriculture et les lycées professionnels agricoles. Au travers de cette mission, le Conseil départemental s'implique aussi sur l'optimisation du métier d'éleveur dans l'Allier.
- Dans le cadre de sa compétence obligatoire, le Conseil départemental s'implique dans la préservation des espaces naturels sensibles : lieux de préservation de la biodiversité, pièges à carbone, lieux de sensibilisation et de pédagogie pour ouvrir l'esprit des usagers aux enjeux de l'environnement...
- L'engagement auprès de l'État en cofinancement du dispositif Cœur de Ville et le lancement concomitamment du programme de reconquête des centre-bourgs et centre-villes (RCVCB) pour toutes les autres communes constituent aussi des actions phares du département. La

volonté est bien de revenir vers des services de centralité, d'éviter un maximum de flux quotidien pour accéder aux services, de réduire les mobilités et donc les émissions de GES liées à la circulation automobile.

- Enfin, il convient de citer le syndicat mixte des eaux de l'Allier (SMEA), créé il y a plus de 25 ans pour garantir la sécurisation de la ressource en eau potable. Plusieurs Départements copient le modèle du SMEA.

« Cela ne nie en rien de ce qu'il reste à faire mais c'est un gage solide de confiance quant à notre capacité à répondre aux enjeux actuels avec une certitude de réussite ».

2) Présentation générale de la démarche de la méthode et des enjeux pour l'Allier (voir diaporama joint)

La transition écologique est une priorité absolue. Elle nécessite un cadre national commun et une trajectoire précise. C'est tout l'objet de la planification écologique qui a été annoncée par le Président de la République le 25 septembre 2023.

Cette planification comprend en particulier une réduction des émissions de GES, la préservation et la restauration de la biodiversité, la gestion durable de nos ressources ainsi que l'adaptation au changement climatique.

Pour ce faire, le travail est organisé autour de 6 axes thématiques, repris dans un document de synthèse disponibles sous <https://www.gouvernement.fr/france-nation-verte> :

- mieux se déplacer,
- mieux protéger et valoriser nos écosystèmes,
- mieux produire,
- mieux se nourrir,
- mieux se loger,
- mieux consommer.

L'exercice doit notamment se concrétiser par la mise en place d'une trajectoire à horizon 2030 de réduction de 50 % des émissions de GES par rapport à 1990. 43 leviers d'action possibles sur les GES sont identifiés et répartis entre les 6 axes thématiques ci-dessus. Une déclinaison régionale présente la simulation d'une trajectoire régionale possible d'ici 2030 (avec les réductions de GES par secteur d'activité pour un total d'économie de 24 000 ktCO₂e, soit environ 12 % de l'ambition nationale).

Au-delà des 43 leviers d'action, il convient de retenir 3 types d'actions possibles pour réduire les GES d'ici 2030 :

- le changement des comportements de consommation des usagers pour 20 %,
- l'apport des innovations technologiques pour 20 %,
- l'amplification des actions et mesures déjà engagées pour 60 %.

En termes de méthode, l'État a fait le choix d'associer étroitement tous les niveaux de collectivité pour aboutir à des actions partagées et en cohérence avec les spécificités de chaque territoire. En Auvergne-Rhône-Alpes, cette démarche a été engagée conjointement par l'État et le Conseil régional le 21 décembre dernier par l'organisation d'une conférence des parties (COP). L'objectif de la COP sera de piloter la territorialisation de la planification écologique pour aboutir à une feuille de route à l'été 2024.

Outre la présentation de la démarche et des enjeux à agir, la COP régionale a aussi initié une large consultation de l'ensemble du territoire régional au travers de deux démarches : d'une part la réalisation d'une enquête auprès de l'ensemble des collectivités (Conseil départementaux communes, EPCI...) et d'autre part la déclinaison de la COP régionale dans chaque département, objet de la présente réunion.

Interventions des participants :

Bruno Rojouan :

Les objectifs de la planification écologique déclinent notamment de la loi Climat et Résilience. M. Rojouan appelle l'attention de l'État sur la faiblesse du revenu par habitant dans l'Allier qui sera un facteur rendant plus difficile l'atteinte des objectifs assignés mais aussi source d'un vécu négatif de ces objectifs par les habitants.

La loi impose des mêmes échéances quels que soient les territoires concernant en particulier les objectifs « mieux se loger » et « mieux se déplacer ». Or, au vu du niveau de revenu par habitant qui est l'un des plus faibles (le plus faible de la région AURA), même s'il existe des aides et qu'elles sont liées aux revenus, le reste à charge est plus lourd à supporter pour de nombreux habitants du département.

Il convient donc de se lancer dans des propositions qui doivent tenir compte de cette spécificité du département de l'Allier pour avoir une trajectoire cohérente et réaliste en termes de délais.

3) Présentation de cas concrets (voir diaporama)

Intervention Claude RIBOULET, Président du conseil départemental de l'Allier :

En complément de ses propos introductifs, le Président du Conseil départemental souhaite revenir sur trois sujets.

En premier lieu, quand on parle de décarbonation de la mobilité, il s'agit non pas de ne plus avoir recours aux déplacements en voiture mais bien de parvenir à modifier l'énergie de propulsion de la voiture. Ainsi, imaginer un report des usagers vers des transports collectifs, à l'instar de ce qui est à l'œuvre dans les métropoles, n'est pas réaliste dans un département comme l'Allier. Pour le Conseil départemental, le maintien du niveau de service de la route demeure donc une mission essentielle mais se fera via une approche nettement plus vertueuse et durable des interventions d'entretien.

En deuxième lieu, le Conseil départemental a affirmé sa volonté de planter 350 000 arbres dans le Bourbonnais sur le mandat. Ce programme illustre concrètement une action qui ira dans le sens de mieux séquestrer le carbone.

En troisième lieu, lors de sa session de décembre 2022, le Conseil départemental s'est engagé sur plus de sobriété énergétique et sur le souhait de développer les EnR. Il s'agit d'ici 2035, de parvenir à un équilibre entre production d'énergie et consommation. Le Président du Conseil départemental rappelle, à ce titre, que l'enjeu de ne pas geler le développement mais de pouvoir produire autant de molécules de gaz ou d'électron que consommées.

Le président du Conseil départemental précise enfin que de nombreux sujets ne relèvent pas que du Conseil départemental mais aussi de l'ensemble des acteurs du bourbonnais (exemple des circuits courts ou de la rénovation de l'habitat). Le Conseil départemental aborde la transition écologique les pieds sur terre et comme coordonnateur et pivot pour réussir la transition écologique.

Interventions des participants :

M. Henrion de la Fédération des usagers des transports (FNAUT) : Tout en reconnaissant l'impossibilité de développer les transports collectifs sur tout le territoire, la FNAUT demande quelle est la vision sur la diversification des mobilités et le développement de mobilités écologiques (exemple cité du développement des aires de covoiturage) ? Il rappelle que la solution « véhicule électrique » reste consommatrice de GES au moment de la production.

Claude Riboulet : Il peut y avoir des idées extrêmement vertueuses mais qui ne marchent pas. Le Président du Conseil départemental rappelle l'expérience des bus qui reliaient Montluçon à Moulins (compte tenu de l'impossibilité de recréer une ligne de train entre ces deux agglos) : la fréquentation était inférieure à 10 personnes dans des autocars de 55-60 places, car la durée du trajet était trop longue. Il faut donc encourager les mobilités collectives lorsque cela fonctionne. De longue date, le Conseil départemental a développé de nombreuses aires de covoiturages à l'exemple de l'aire de

covoiturage de Montmarault, récemment inaugurée, qui est idéalement située à l'intersection entre les autoroutes A71 et A79. A contrario, il est important de préciser que sur les petites mobilités du quotidien, le covoiturage ne fonctionne pas encore. Les habitants de l'Allier n'ont pas adopté ce type de mobilité qui reste le plus souvent inadapté à leurs contraintes. L'idée est donc bien de voir ce qui fonctionne et ne pas aller vers des solutions, certes vertueuses, mais souvent sans effet.

Intervention de Patrice Bonnin, président de la chambre d'agriculture :

L'agriculture représente près de la moitié des entreprises dans l'Allier et 70 % de l'occupation du territoire. La Chambre d'agriculture souhaite rappeler que la profession agricole s'est déjà engagée dans différentes démarches en lien avec la réduction des GES. C'est le propre de l'agriculture de vivre avec la nature et en fonction du climat, elle sait donc anticiper et innover pour s'adapter.

Dans l'Allier, la Chambre d'agriculture précise que l'agriculture est effectivement le premier émetteur de GES (40 %), mais contribue aussi au stockage dans les prairies, liées à l'activité agricole (50 % du territoire en surface). Cela ramène la part agriculture à 24 % des émissions de GES. Le système polyculture / élevage est un système plutôt vertueux par rapport à d'autres systèmes.

Pour autant cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire : la profession travaille en effet sur les modes d'élevage (actions de recherche – développement), la maîtrise de la fertilisation, la réduction des interventions mécaniques, l'utilisation de nouvelles énergies ou encore l'évolution des modes de culture.

À titre d'illustration, la Chambre d'agriculture cite l'exemple d'une exploitation sur Montaiguet-en-Forez (SAU de 290 ha – élevage de vaches allaitantes) pour laquelle un bilan carbone a été mené, suivi de mesures essentiellement tournées vers l'évolution de l'assolement et la réduction des achats de compléments en alimentation.

Intervention de M. Luc Pézron pour présenter le travail mené par l'entreprise l'Oréal :

L'usine l'Oréal de Vichy (650 pers. / ICPE autorisée / fabrication de cosmétiques) présente des ambitions fortes du groupe en matière de transition écologique (« L'Oréal pour le futur »).

M. Pézron détaille les actions engagées en matière de transition énergétique : réduction globale de 40 % de la consommation des sites industriels. En particulier sont évoqués la mise en place d'ombrières photovoltaïques (production annuelle de 2 GWh – 30 % de la consommation d'énergie du site de Vichy), de matériels plus performants, le travail mené sur la récupération de chaleur issue des différents process industriels, les travaux sur les bâtiments (optimisation thermique et confort d'été) ou encore la supervision complète du site sur la consommation énergétique.

Toujours sur la thématique énergétique, l'entreprise mène par ailleurs des projets pour aller plus loin et évoque notamment la réflexion en cours sur la mise en place d'une chaufferie biomasse.

In fine, l'enjeu est de réduire la consommation d'énergie tout en développant l'activité des sites de production.

M Pézron présente en complément les différentes actions menées sur les champs de la gestion de la ressource en eau, de la biodiversité mais aussi de la mobilité. Sur l'eau, l'entreprise s'est engagée dans un plan de sobriété hydrique (PSH), notamment au travers du recyclage de l'eau issue de la station d'épuration du site de production.

Interventions des participants :

Atmo Auvergne – Lise Missiaen : la présentation est complète mais le sujet « qualité de l'air » n'est pas abordé. Beaucoup de co-bénéfices sur la qualité de l'air existent néanmoins. Atmo rappelle la nécessaire vigilance sur les chaudières biomasses qui engendrent des externalités négatives sur la qualité de l'air (particules fines).

M Pézron : l'objectif est bien d'intégrer l'ensemble des paramètres dans l'étude de chaufferie bois en cours. Il précise en outre que la chaufferie sur le site de Vichy pourrait aussi alimenter des équipements publics.

Sur cette question des chaufferies bois, le Président du Conseil départemental demande une stabilisation de la doctrine au niveau de l'État par rapport aux modes de production d'énergie avec des positions trop variables sur l'intérêt écologique de telle ou telle technologie.

L'ADEME admet qu'il y a une controverse en ce moment sur le sujet, mais indique qu'on a besoin de chauffage biomasse et que les rejets des équipements industriels ou collectifs sont mieux maîtrisés que les installations de taille modeste. Il s'agit de trouver le bon compromis entre les différents paramètres d'impact environnemental.

DDT : dans le cadre du Fonds vert, l'État a aidé le SDE03 sur des projets de chaufferie compte tenu du gain en terme environnemental.

Intervention de Régis Coulon PDG de l'entreprise CMS (Chaudronnerie - Métallurgie) :

M. Coulon présente l'ensemble des démarches menées par son entreprise pour prendre en compte les enjeux d'environnement (dès 2013). Plus récemment, un bilan carbone a été réalisé en 2018 par l'entreprise en vue de réduire ses émissions : 85 % des émissions GES venaient des achats de métaux.

Plusieurs axes de progrès ont été suivis :

- travail en lien avec les fournisseurs de métaux (Arcelor MITTAL notamment) pour obtenir de l'acier décarboné ;
- travail sur les outils de productions, la consommation des locaux et sensibilisation des agents pour baisser la consommation d'énergie.

Action à engager : travail sur les déchets et les fournisseurs (hors achats de métaux)

Interventions des participants :

Bruno Rojouan : Est-ce que les actions entreprises pour réduire les émissions ont eu un impact sur les coûts de production et la compétitivité de l'entreprise ?

CMS : les matières premières sont 15 % plus chères, mais le développement de process plus efficaces permet de les absorber. La volonté est de garder un prix stable pour les clients (condition *sine qua non* pour rester compétitif).

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises – Nicolas Rigaud : en application de la directive européenne sur le CRSD, les entreprises devront s'adapter aux exigences de la RSE. Pour emprunter dans le futur, les banques tiendront compte (tiennent déjà compte) du bilan carbone de l'entreprise.

CMS : certains clients demandent déjà le respect de la CRSD (ex : Michelin).

4) Suites de la COP :

Au niveau régional, l'objectif est de produire une feuille de route régionale à l'été 2024. Pour ce faire, au-delà de l'enquête en cours auprès des collectivités, 6 groupes de travail régionaux sont constitués, correspondant aux 6 axes thématiques de la planification écologique. Il est par ailleurs prévu une nouvelle réunion dans les départements en mars – avril afin de présenter l'état d'avancement des travaux régionaux.

Dans l'attente, il est proposé aux participants des COP sectorielles sur les thématiques suivantes :

- Agriculture – copilotage État / CDA ;
- Transports – mobilité avec une date prévue le 30 janvier prochain (en lien avec un groupe technique initié par la DDT en 2023) ;
- Activité économique dont industrie (pilotage DDETSPP en lien avec les acteurs économiques).

Bruno Rojouan : Besoin de réunir un groupe de travail avec les représentants des artisans pour montrer les impacts sur la compétitivité, le ressenti des clients sur le reste à charge et par rapport aux financements.

Représentante de l'ordre des architectes : la profession est en train de se réformer par rapport aux enjeux de la transition écologique. À la volonté de participer à un tel groupe de travail. Il s'agit d'une question primordiale pour l'amélioration du cadre de vie des habitants mais aussi pour l'avenir de la profession.

Allier Habitat : la réalité de la précarité énergétique est un sujet préoccupant, notamment avec la réduction du bouclier tarifaire. Réinstaurer une stratégie d'habitat durable est pertinent.

DDT : va examiner la façon d'intégrer cette demande pour la suite.

Yves Simon : Il faut savoir d'où l'on part quand on fait des projections (exemple cité des cheminées individuelles sans filtre à particules). Dans l'Allier qui possède un parc d'éclairage public en bon état (moyenne d'âge de 12 ans à comparer à des moyennes d'âge de l'ordre de 40 ans dans d'autres départements), il n'est pas possible d'être aidé sur la modernisation ou l'adaptation des luminaires. Ce manque d'aides pourrait induire une dégradation du parc dans l'avenir alors même que les actions menées ont été vertueuses et méritent d'être accompagnées. Yves Simon rappelle enfin la nécessaire corrélation entre économie et transition écologique, souvent oubliée.

Frédéric Verdier : S'agissant de l'aide à la rénovation énergétique des logements, il y a un besoin d'état des lieux de ce qui existe et de toutes les mesures d'accompagnement en place pour avancer un peu plus vite. Aujourd'hui, les gens sont perdus dans la complexité des dispositifs d'aide.

Estelle Cournez (COP) : observe qu'il n'y a pas de proposition de réunion spécifique sur la biodiversité, alors que cela fait partie de la planification écologique.

DDT : M Petiot indique que le groupe de travail stratégie « aires protégées » (SAP) existe déjà. Ces travaux en cours alimentent la COP régionale.

CEN : certaines entreprises expriment un besoin vis-à-vis des gestionnaires d'espaces naturels pour concrétiser leurs engagements. Le CEN peut apporter ce soutien et souhaite pouvoir être associé au groupe « activité économique – industrie ».

Philippe Longho (Montluçon Communauté) : Un travail a été mené à la communauté d'agglomération sur les flottes de véhicules publics (Communauté d'agglomération, Hôpital, etc.) pour une utilisation optimale des énergies. Avec le développement important de méthaniseurs, le GNV paraissait constituer une « potentielle énergie décarbonée », mais pour l'heure, les fournisseurs n'ont pas de stabilité technologique pour que les stations de GNV puissent être rentables. Il y a un besoin fort, hors véhicules particuliers, de pouvoir stabiliser les technologies.

5) Conclusion :

Yannick Lucot, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes :

La démarche est portée collectivement, c'est une satisfaction de voir autant d'acteurs présents car préoccupés par ces enjeux. Y Lucot rappelle que le concept d'économie circulaire, qui marie écologie et économie, peut aussi constituer le moyen de répondre à la planification écologique. La question du bon sens paysan a été évoquée et peut aussi permettre de trouver des solutions. Il faut prendre ce temps de partage, d'échanges comme une véritable opportunité pour rebondir face à la crise climatique. Il y a le sentiment d'une vraie intention, il faut continuer à réunir tous les acteurs.

Madame le préfet :

Réunissant aujourd'hui plus de 80 participants, cette réunion dans l'Allier constitue la 3^e COP départementale dans la région AURA. Il reste à préparer la feuille de route pour l'été 2024. Les échanges montrent qu'il faudra s'appuyer sur l'existant et les avancées, même s'il ne faut pas faire preuve d'angélisme quant aux efforts à produire collectivement. Il convient aussi de trouver des solutions locales à des enjeux internationaux. Chaque acteur a pris conscience des difficultés, des options envisageables, des opportunités.

La dimension RSE vaut pour toute la société : notre responsabilité environnementale est collective.

Tout le monde a écarté le retour à une vie dépourvue de toute production. La démarche de planification écologique doit s'ancrer dans une démarche de croissance et de retour à la souveraineté, combinée à des efforts écologiques. Il y a beaucoup d'exemples qui peuvent être remontés par le canal qui a été ouvert aujourd'hui.

Il s'agit, dès à présent, de poursuivre les échanges, au travers des réunions techniques proposées, afin de faire remonter des propositions adaptées au contexte du département. Une prochaine séance de la COP départementale va être programmée en avril et permettra de faire un bilan du travail engagé collectivement.